

ARRETE n° 337-2021
PRESCRIVANT L'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE
AU PROJET DE REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)
DE LA COMMUNE DE VAUCOURTOIS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.153-19 et suivants ainsi que R.153-8 et suivants ;

VU le Code de l'Environnement et notamment les articles L.123-1 et R.123-1 et suivants ;

VU l'arrêté préfectoral 2019/DRCL/BLI n°116 du 25 octobre 2019 portant création d'une communauté d'agglomération issue de la fusion de la communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie et de la communauté de communes du Pays Créçois à compter du 1^{er} janvier 2020

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération COULOMMIERS PAYS DE BRIE ;

VU la délibération n°2020-311 en date du 26 novembre 2020 de la Communauté d'Agglomération COULOMMIERS PAYS DE BRIE arrêtant le projet de révision du PLU de la commune de VAUCOURTOIS.

VU la décision de la Mission régionale d'Autorité environnementale (Mrae) en date du 28 juin 2020 dispensant le projet de révision du PLU d'Evaluation Environnementale.

VU l'avis FAVORABLE de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricole et Forestiers en date 8 mars 2021.

VU la décision n° E 21000040/77 du 04 mai 2021, du Tribunal du Tribunal Administratif de MELUN désignant Madame HELENE PLANQUE en qualité de commissaire enquêteur ;

Considérant les pièces du dossier soumis à enquête publique ;

- Dossier de révision du PLU
- Avis des Personnes Publiques Associées

ARRETE

ARTICLE 1 : Objet de l'enquête et durée de l'enquête publique :

Il sera procédé à une **enquête publique** sur le projet de REVISION du PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) de commune de VAUCOURTOIS pour une durée de 32 jours du mardi 7 septembre au vendredi 8 octobre 2021.

Le siège de l'enquête est fixé en **mairie de VAUCOURTOIS**

ARTICLE 2 : Nom et qualité du commissaire enquêteur

Madame Hélène PLANQUE, retraitée de la Fonction Publique, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par Madame la Présidente du Tribunal Administratif de MELUN.

ARTICLE 3 : Consultation du dossier d'enquête

Le dossier soumis à l'enquête publique, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotées et paraphées par le commissaire enquêteur, seront déposés au service Urbanisme de la Communauté d'Agglomération COULOMMIERS PAYS DE BRIE (17 boulevard de la Marne 77120 Coulommiers) et en mairie de VAUCOURTOIS (Place de la Mairie 77580 VAUCOURTOIS) pendant la durée de l'enquête

- **Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie (service Urbanisme)** 17 boulevard de la Marne à Coulommiers
 - o Lundi au vendredi 9h à 12h et de 13h30 à 17h30
- **Mairie de Vaucourtois**
 - o Mardi après-midi de 14h à 16h30
 - o Vendredi après-midi de 15h à 18h30

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses éventuelles observations sur les registres ou les adresser par écrit ou courriel au commissaire enquêteur.

Le dossier de PLU sera également consultable sur :

- le site de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie : www.coulommierspaysdebrie.fr

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations et propositions sur les registres d'enquête papier et sur un poste informatique mis à sa disposition

Les observations pourront également être adressées pendant toute la période d'enquête :

- Par courrier postal, à l'attention de :

Madame le Commissaire Enquêteur
Révision du PLU
MAIRIE
77580 VAUCOURTOIS

- Par voie électronique, à l'adresse courriel dédiée spécifiquement à cette enquête : enquete-publique-2585@registre-dematerialise.fr
- Ou sur le registre dématérialisé prévu à cet effet : <https://www.registre-dematerialise.fr/2585> pendant la durée de l'enquête

ARTICLE 4 : Permanences du Commissaire Enquêteur

Madame le commissaire enquêteur tiendra des permanences en **Mairie de VAUCOURTOIS**, aux dates et heures suivantes :

- Mardi 7 septembre de 14h à 17h
- Samedi 18 septembre de 9h à 12h
- Vendredi 8 octobre de 15h à 18h30

ARTICLE 5 : Publicité de l'arrêté de mise à enquête

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique unique sera publié quinze jours au moins avant l'ouverture de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le Département.

Cet avis fera également l'objet d'un affichage au siège de la Communauté d'Agglomération COULOMMIERS PAYS

DE BRIE, en mairie de VAUCOURTOIS et en tous les lieux habituels.

Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête publique avant l'ouverture de cette dernière en ce qui concerne la première insertion, et au cours de l'enquête pour la seconde insertion.

ARTICLE 6 : Evaluation Environnementale

Le dossier de PLU n'étant pas soumis à Evaluation Environnementale suite à une décision de la Mission Régional d'Autorité Environnementale les informations relatives à l'environnement en lien avec le projet de révision sont incluses dans le dossier d'enquête.

ARTICLE 7 : Clôture de l'enquête publique

A l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête seront mis à disposition du commissaire enquêteur et clos par lui. Dans les 30 jours à compter de la fin de l'enquête, le commissaire Enquêteur transmettra à la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie ses rapports d'enquête et ses conclusions motivées.

ARTICLE 8 : Consultation du rapport et des conclusions

Une copie du rapport et des conclusions sera adressée au Tribunal Administratif et au préfet du Département, ces documents seront à disposition du public pendant une durée de 1 an, sur les sites de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie : www.coulommierspaysdebrie.fr, et consultables au siège de la Communauté d'Agglomération et en Mairie de VAUCOURTOIS

ARTICLE 9 : Décisions pouvant être adoptées au terme de l'enquête publique

Au terme de l'enquête publique et après le rendu du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur, le conseil communautaire Coulommiers Pays de Brie se prononcera par délibération sur l'approbation de la révision du PLU de la commune de VAUCOURTOIS.

Il pourra, au vu des observations ou contre-propositions formulées lors de l'enquête publique et de l'avis du commissaire-enquêteur, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet en vue de son approbation.

ARTICLE 10 : Personne responsable du projet

L'autorité compétente responsable de la révision du Plan Local d'Urbanisme de VAUCOURTOIS, est la Communauté d'Agglomération COULOMMIERS PAYS DE BRIE représentée par son Président, en charge de l'exécution du présent arrêté.

Les informations relatives à ce projet peuvent être demandées auprès de Monsieur le Président Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie – Hôtel de Ville - 13, avenue du Général de Gaulle 77120 COULOMMIERS

ARTICLE 11 : Destinataires du présent arrêté

Le présent arrêté sera adressé :

- à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de MEAUX
- à Madame le Maire de Vaucourtois
- à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de MELUN

- à Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de Seine et Marne.
- à Madame le Commissaire enquêteur

Fait à COULOMMIERS, le 28 juillet 2021

UGO PEZZETTA

Président de la Communauté d'Agglomération
Coulommiers Pays de Brie

Date de notification

Date de transmission en sous-préfecture

Date d'affichage